



Du suivi administratif à la gestion financière : Je prends ma ferme en main !

Paysan(ne)s formez-vous !

Gagnez en efficacité et en autonomie dans la gestion de votre ferme,
Partagez l'expérience d'autres nouveaux et nouvelles installé(e)s.

PROGRAMME

1^{ère} journée :

Organiser le suivi administratif et financier sur sa ferme

- ✿ Les documents qui circulent sur une entreprise agricole
- ✿ Le vocabulaire et les différents documents comptables,
- ✿ Organiser le suivi administratif sur sa ferme : rangement, suivi des factures, suivi de trésorerie.

2^{ème} journée :

Prendre du recul sur sa ferme, Evaluer les stratégies possibles

- ✿ Analyser des données financières et des documents comptables pour en tirer des informations pertinentes
- ✿ Calculer et interpréter des indicateurs de viabilité (seuil de rentabilité, taux d'endettement, etc.) et établir un diagnostic de la situation financière de la ferme,
- ✿ Proposer des solutions, se projeter, peser le pour et le contre des stratégies envisagées.

1/2 journée fin 2018 :

Evaluer les résultats de la formation, Partager des astuces

- ✿ Débriefing organisé si possible sur une ferme, et planifié dès le 15 janvier

Public : Paysans et paysannes, récemment installé(e)s ou pas

Pré-requis : Répondre au questionnaire préalable pour une formation plus adaptée

Objectif pédagogique :
Analyser la situation financière d'une entreprise à partir de données financières, et faire des choix stratégiques pour sa ferme à court et moyen terme

Date : les 15 et 16 janvier + 1/2 journée fin 2018

Horaires : de 9h00 à 17h00

Lieu :
Maison Départementale de la Jeunesse et des Sports (MDJS), Aix en Provence

Formateur :
Maëlig LE CUNFF,
Animateur ADEAR13

Mode de validation :
Une attestation de présence sera délivrée.



Inscrivez-vous auprès de **l'ADEAR 13** au
04.90.55.17.86 ou **contact@adear13.com**

Nos formations ont un coût de 175€/jour. Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI sont pris en charges par le Vivéa et y ont **gratuitement accès**.